



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône**

**Service urbanisme et risques  
Unité planification Salon de Provence**  
Affaire suivie par : Christophe COLOMBIER  
Tél: 04 65 38 63 62  
[christophe.colombier@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:christophe.colombier@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Marseille, le

21 DEC. 2022

**le directeur**

à

Madame la présidente de la métropole  
Aix-Marseille-Provence

à l'attention de  
Monsieur le directeur général des services

**Objet** : Avis de l'État sur la procédure de modification n°6 du plan local d'urbanisme de la commune de Salon-de-Provence  
Réf : Courrier de notification au préfet du 14 novembre 2022.

Par courrier du 14 novembre 2022, vous m'avez notifié le projet de modification n°6 du plan local d'urbanisme de la commune de Salon-de-Provence qui a été sollicité par délibération du conseil de la métropole Aix-Marseille-Provence en date du 4 juin 2021, et engagé par arrêté de la présidente de la métropole en date du 7 juillet 2021.

Cette procédure porte sur la correction d'erreurs sur les planches graphiques du PLU en vigueur et a fait l'objet d'échanges entre les services de la DDTM13 et de la métropole.

**L'étude de ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de ma part. En conséquence, j'émet un avis favorable à la procédure de modification n°6 du PLU de Salon-de-Provence.**

Le Directeur Adjoint  
des Territoires et de la Mer 13  
Délégué à la Mer et au Littoral

  
Alain DFCARD